



TAXE D'APPRENTISSAGE (TA) 2026

Part principale TA
87 %
Collectée mensuellement sur la DSN
(Déclaration Sociale Nominative)

Solde TA
13 %
Déclaration sur DSN exigible au 05 ou 15 mai 2026
Collectée annuellement et reversée à (aux) l'école(s)
choisie(s) par l'entreprise

COMMENT VERSER LE SOLDE DE SA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE DES GLIÈRES EN 2026

Vous, l'ENTREPRISE

Prélèvement automatique, ou Vous
déclarez et versez ce **solde** de
Taxe d'Apprentissage
→ sur la DSN d'avril,
avant le 15 mai 2026

ET :

Vous fléchez le **LYCEE DES GLIÈRES**
comme destinataire de tout ou partie du solde
de la Taxe d'Apprentissage sur la plateforme
en ligne SOLTéA
→ du 13 juillet au 25 octobre 2026



- En vous inscrivant, ou vous
connectant sur Net-Entreprises.fr :
vous accédez à la plateforme
nationale SOLTéA
pour désigner le **LYCEE DES
GLIÈRES (code UAI = 0740009H)**
comme destinataire



LYCEE DES GLIÈRES

Ainsi votre contribution
reste sur notre territoire

Une question ? Mr Grandoni,
Directeur Délégué aux Formations,
se tient à votre disposition
au 04 50 43 93 20

Texte officiel de référence : ordonnance gouvernementale 2021-797 du 23 juin 2021



1575 élèves, étudiants et apprentis

GRETA : formation pour adultes

86 % : Taux de réussite aux examens 2025

De la seconde au BTS

Mobilités internationales ERASMUS

Egalité des chances : lycée engagé dans les cordées de la réussite

7 plateaux de formation professionnelle

6 unités de formation d'apprentis (Bacs Pros, BTS Banque et BTS SAM)

Des partenariats avec les entreprises et les acteurs économiques locaux

123 professeurs engagés pour la réussite de nos élèves, étudiants et apprentis

En 2025, les contributions de la Taxe d'Apprentissage nous ont permis notamment :

- d'acquérir / renouveler des équipements informatiques
- d'agrandir 2 salles pour les sciences numériques en STMG
- de financer les projets pédagogiques menés par les élèves des classes de Terminales Bac Pro, et évalués à l'examen
- de renforcer les moyens à disposition du Bureau Des Entreprises (BDE).

EN VERSANT LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2026 AU LYCEE DES GLIERES, VOUS CONTRIBUEZ A :

- financer des équipements sur le territoire local
- adapter et pérenniser l'offre de formation sur notre bassin d'emplois
- assurer une formation de qualité pour nos élèves, étudiants et apprentis qui seront vos futurs collaborateurs en entreprises.



LYCEE POLYVALENT DES GLIERES

2A, Avenue de Verdun - B.P. 527 - 74107 ANNEMASSE CEDEX - FRANCE

TELEPHONE 04 50 43 93 20

ce.0740009H@ac-grenoble.fr

<https://glieres.ent.auvergnernhonealpes.fr/>